



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Mercredi 14 octobre 2020

Présents : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Christian LABORDE, Robert RITTIMANN.

Excusés : Philippe DUPIN

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées **et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et comportant l'accord du club adverse.

La Commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13 et le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48H accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non utilisation. (Art.17 des règlements sportifs du district).

A la vue des nombreuses anomalies sur les feuilles de match la Commission rappelle que les rencontres ne doivent pas débuter sans le remplissage et validation de la feuille de match (FMI ou papier).

La Commission appliquera l'article 17 du règlement sportif du district



Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
10 octobre 2020	E	22749587	LANGON FC 1	544734	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€
	H	22749631	STADE BORDELAIS 1	500021		

**Tarifs et Amendes 2020/2021 du district de la Gironde*

Courriers

- **FOOTBALL CLUB MEDOC COTE D'ARGENT (582232)** du 12 octobre 2020 : courriel concernant des incidents sur le match MERIGNAC SA 1/ GJ CŒUR DE MEDOC en poule I

La Commission prend note et transmet à la Commission de discipline pour suit à donner.



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Niveau 1

Demande de modification de rencontre

- Match 22749691 ST EMILIONNAIS FC 1/ LIBOURNE FC 2 Poule C du 31/10/20
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour jouer la rencontre le 21 octobre 2020 (match reporté du 10.10)

Feuilles de matchs non parvenues

1^{er} rappel feuille de match du 10 octobre 2020

- Match 22749796 LOUBESIEN FC 1 / LORMONT US 2 Poule J

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
10 octobre 2020	C	22749692	COUTRAS US 1	513423	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€
	G	22749766	STADE BORDELAIS 2**	500021		
	G	22749766	APIS FOOTBALL 2**	563386		
	H	22749751	PESSAC CHATAIGNERAIE 2**	550999		
	H	22749751	CHANTECLER BDX 1**	505674		
	J	22749796	LOUBESIEN FC 1**	505554		
	J	22749796	LORMONT US 2**	509442		
	G	22749766	STADE BORDELAIS 2	500021	Exercice de fonctions officielles par une personne suspendue ou non licenciée	80€

*Tarifs et Amendes 2020/2021 du district de la Gironde

**** Équipes n'ayant pas fait les formalités administratives avant et après le match mais à une date postérieure à la date de la rencontre**

Niveau 2

Demande de modification de rencontre

- Match 23226268 LE TAILLAN 3 / CHAMBERY RC 2 Poule S du 10/10/20
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour jouer la rencontre le 17 octobre 2020

- Match 23226114 AVENSAN MOULIS ENT.2 / HAUT MEDOC CMS 2 Poule J du 10/10/20
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour jouer la rencontre le 17 octobre 2020

- Match 23226425 ES DU FRONSADAIS 2 / AMBARESIENNE ES 3 Poule W du 10/10/20
Cette rencontre n'ayant pas pu être inversé la Commission donne la rencontre à jouer le 17 octobre 2020

Feuilles de matchs non parvenues

1^{er} rappel feuille de match du 10 octobre 2020

- Match 23226019 TARGON SOULIGNAC FC 3 / COTEAUX LIBOURNAIS 3 Poule G
- Match 23226423 PUGNACAISE AS 1 / GAURIAGUET PEUJARD 1 Poule W

Courriers

- ST MEDARD S.C (500446) du 10 octobre 2020 : courrier concernant le forfait de Mascaret 3.
La Commission prend note mais précise à MASCARET que pour ce type de courrier il est nécessaire de mettre en copie le service compétitions du district.



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

• **US CHARTRONS (542420) du 9 octobre et US BOUSCATAISE (515156) du 12 octobre** : courriels donnant des explications sur le non déroulement de la rencontre du 3 octobre 2020

La Commission prend note mais précise qu'une autre rencontre s'est déroulée à la même heure, sur le même terrain et dans les mêmes conditions. La Commission maintient sa décision de forfait aux 2 équipes.

• **ST PESSACAIS U.C (500139) du 13 octobre 2020** : courriel concernant l'absence de feuille de match.

La Commission prend note mais vous précise comme préconisé dans l'article 17 du règlement sportif (FEUILLE DE MATCH PAPIER) de scanner ce document pour envoi par courriel au service compétitions dans les 24H.

• **ET.S CANEJAN (523444) du 11 et 14 octobre 2020** : courriel concernant le changement d'horaire lorsque ses équipes reçoivent.

La Commission prend note mais vous précise que la demande doit être faite avant le début de chaque phase. En cours de phase les demandes doivent être faites via Footclubs aux équipes adverses concernées

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
10 octobre 2020	F	23226000	MASCARET FC 3	500446	Forfait match (1 ^{er} et 2 ^{ème})	40€
10 octobre 2020	I	23226100	GJ MEDOC ESTUAIRE 4**	581310	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€
	I	23226100	STADE BORDELAIS 3**	500021		
	S	23226267	VILLENAVE J 4**	500440		
	S	23226267	LA BREDE FC 3**	505814		
	E	23225987	LIBOURNE FC 4	505610		
	N	23226192	PORTE ENTRE 2 MERS	553258		
	N	23226192	GJ RIVE DROITE FC 4	582708		
	R	23226253	CADAUJAC ENT 2	500343		
	S	23226267	LA BREDE FC 3	505814		
	X	23226506	LANGON FC 4	544734		
X	23226506	FARGUES US 1	519713			
Y	23226519	FC GRAVES 3	563803			
Y	23226519	LANDIRAS FRATERNELLE 1	505676			
3 octobre 2020	P	23226219	GJ RIVE DROITE FC 3	582708	FMI transmise hors délai	40€
10 octobre 2020	K	23226130	CHANTECLER BDX 2	505674	FMI transmise hors délai	40€

***Tarifs et Amendes 2020/2021 du district de la Gironde**

**** Équipes n'ayant pas fait les formalités administratives avant et après le match mais à une date postérieure à la date de la rencontre**

Festival Foot U13 PITCH

Le 1^{er} tour se déroule le 17 octobre à 9H sur les centres :

St Jean d'Illac- Le Teich- Marcheprime- Cestas- Bruges- Lège Cap ferret- St Andé de Cubzac- Lesparre- Ambarès- Illats- Langon- Camblanes- Floirac- Créon- St Seurin sur l'Isle- Sauveterre de Guyenne

Pour les affectations des équipes voir le site internet du district dans PRATIQUES « categorie-u13-informations-pratiques »

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit